

## Demande d'adhésion

- à la Fédération des Entreprises Romandes Valais (FER-Vs)
- à l'Union Commerciale Valaisanne (UCOVA)
- à Ingénieurs Architectes Valais (IAVS)
- à leurs Institutions et leurs divers services

## Personne morale / physique

- Société anonyme (SA)
- Société à responsabilité limitée (Sàrl)
- Raison individuelle
- Société simple
- Société coopérative
- Société en nom collectif
- Société en commandite
- Association
- Fondation

# La FER Valais, organisation

## Les associations patronales

Direction: Flavien Claivaz

FER-VS

Place de la Gare 2

Case postale 571

1951 Sion

E. [info@fer-vs.ch](mailto:info@fer-vs.ch)

T. 027 323 11 85

I. [www.fer-valais.ch](http://www.fer-valais.ch) - [www.ucova.ch](http://www.ucova.ch) - [www.iavs.ch](http://www.iavs.ch)

- Défense des entreprises valaisannes

- Assistance en matière juridique,  
économique, politique et sociale



Fédération des  
Entreprises  
Romandes  
Valais



UCOVA / WHV

IAVS

Ingénieurs  
Architectes  
Valais  
Ingenieure  
Architekten  
Wallis

Membres  
individuels

## Les institutions sociales

Direction: Sébastien Nançoz

FER VALAIS 106.7

Place de la Gare 2

Case postale 152

1951 Sion

E. [institutions@fer-valais.ch](mailto:institutions@fer-valais.ch)

T. 027 327 20 90

I. [www.fer-valais.ch](http://www.fer-valais.ch)



Caisse interprofessionnelle AVS de la  
Fédération des Entreprises Romandes  
FER VALAIS 106.7

AVS, AI, APG  
AC, Amat, AAP,  
APC, AAdop



Caisse d'allocations familiales  
CACI - CAFIA - CAFER - FER CIAF

Allocations  
familiales  
Valais et hors  
canton



Caisse de Prévoyance Professionnelle  
CAPUVA

LPP



Collective  
FER-Vs

LAA, LAAC,  
IJ et IJ compl.  
selon LCA

# La FER Valais, au service de votre entreprise

## 1. Un point de contact unique pour toutes vos prestations sociales

Créer et gérer une entreprise implique une charge administrative conséquente. Convaincue que l'entrepreneur doit pouvoir se concentrer à 100% sur son activité entrepreneuriale, la FER Valais a pour objectif de faciliter la vie des responsables d'entreprise.

L'obligation d'affiliation pour une entreprise aux différentes assurances sociales trouve, au sein de notre association, une réponse simple. AVS, AI, APG, AC, AMat, AAP, APC, AAdop, AF, LPP, LAA, LAAC, IJ ou IJ complémentaires selon LCA, gérez tous ces acronymes via un point de contact et un décompte unique pour l'entier des prestations sociales. Vous bénéficierez de processus efficaces afin de consacrer plus de temps à la marche de vos affaires.

Grâce à notre système CONNECT.FER, vous disposez d'une plateforme numérique vous permettant de gérer, en un seul point, vos prestations et décomptes de salaire de façon digitale.

## 2. Créée par des entrepreneurs, pour des entrepreneurs

Association interprofessionnelle patronale, la FER Valais vous propose un large panel de prestations complémentaires afin de soutenir votre entreprise, de sa création, jusqu'à sa transmission.

Du conseil juridique en droit du travail aux solutions de cybersécurité en passant par la mise à disposition de solutions de médiation, de plateforme de transmission d'entreprise, de formations continues ou encore de divers outils et documents pratiques, vous pourrez bénéficier de services clé en main, pensés spécifiquement pour les besoins des PME valaisannes.

## 3. Une institution valaisanne, au service des entreprises valaisannes

Créée en 2004 par l'Union Commerciale Valaisanne (UCOVA) et Ingénieurs Architectes Valais (IAVS), la FER Valais compte environ 3'000 entreprises membres et une vingtaine de collaboratrices et collaborateurs à votre service, que cela soit par téléphone, via e-mail ou directement dans nos bureaux, situés Place de la Gare 2, à Sion.

À l'écoute des besoins des entreprises valaisannes, nous défendons les intérêts économiques des entreprises auprès des organes politiques et administratifs, au niveau cantonal et fédéral. Membre de la Fédération romande, la FER Valais bénéficie d'un soutien intercantonal dans la défense des intérêts de l'économie et des entreprises valaisannes.

**En complétant le présent bulletin d'adhésion, bénéficiez dès aujourd'hui de solutions sur mesure pensées pour les entreprises et tirez profit de notre savoir FER!**



# Comment adhérer à l'une de nos associations patronales ?

La Fédération des Entreprises Romandes Valais (FER-Vs) est la principale association patronale interprofessionnelle du Canton du Valais. Celle-ci ainsi que l'Union Commerciale Valaisanne (UCOVA) et Ingénieurs Architectes Valais (IAVS) proposent à leurs 3'000 membres, entreprises et indépendants, de nombreux services administratifs et juridiques orientés sur les relations du travail et les assurances sociales. L'accès aux différents services et aux diverses prestations de la FER Valais est réservé à ses membres. Pour devenir adhérent, vous devez réaliser les quatre étapes décrites ci-dessous.

## 1. Devenir membre

Le formulaire «Devenir membre» (pages 5 et 6) constitue la demande d'adhésion proprement dite. Celle-ci vous est proposée comme suit:

### Adhésion à une association professionnelle membre de la FER-Vs

En fonction de votre profession ou de votre domaine d'activité, votre adhésion se fait via l'association professionnelle, elle-même membre de la FER-Vs, à savoir:

#### L'UNION COMMERCIALE VALAISANNE (UCOVA)

Active au sein de la vie économique valaisanne depuis 1926, l'UCOVA est l'association faîtière du commerce. Elle défend les intérêts de ses membres (p. ex. commerces spécialisés, salons de coiffure, pharmacies) et leur fournit des prestations sur mesure répondant à leurs besoins.

#### INGÉNIEURS ARCHITECTES VALAIS (IAVS)

Fondée en 2003, cette association regroupe les planificateurs de la construction (ingénieurs et architectes) ayant leur domicile professionnel, respectivement leur siège social dans le Canton du Valais et assure activement la défense de leurs intérêts.

En complément aux divers avantages liés à votre domaine d'activité, l'adhésion à l'UCOVA ou à IAVS vous donne accès aux prestations de la FER-Vs et de ses Institutions.

### Adhésion à titre individuel

Si votre profession n'est pas représentée par l'une des associations professionnelles susmentionnées, la FER-Vs vous accueille en qualité de membre individuel.

#### LA FÉDÉRATION DES ENTREPRISES ROMANDES (FER-Vs)

Association interprofessionnelle, la FER-Vs défend et représente les professions du secteur tertiaire valaisan. Elle constitue une antenne de la Fédération des Entreprises romandes et représente ainsi l'unique association romande à être consultée lors de procédures fédérales.

La FER-Vs a pour but de soutenir les entreprises de leur création jusqu'à leur transmission, grâce à des formations, des conférences, conseils juridiques et la création de partenariats visant à offrir aux entrepreneurs des solutions sur mesure.

La FER-Vs est également active dans le développement d'associations professionnelles ou économiques, dans le cadre de négociations avec les syndicats de travailleurs ou dans celui des relations avec les pouvoirs publics.

## 2. S'affilier au 1<sup>er</sup> pilier

En adhérant à la FER-Vs, vous répondez à l'obligation d'affiliation au 1<sup>er</sup> pilier de votre entreprise.

Les pages 7 et 8 regroupent les informations nécessaires à l'affiliation à la Caisse AVS FER Valais 106.7 et à ses divers régimes d'assurances obligatoires AVS, AI, APG, AC et aux allocations familiales. L'adhésion à ces régimes est obligatoire.

## 3. Souscrire au 2<sup>e</sup> pilier

En pages 9 et 10, le second pilier vous présente diverses couvertures professionnelles auxquelles vous pouvez souscrire par le biais de la CAPUVA afin de remplir vos obligations légales et optimiser vos prestations sociales.

## 4. Autres services

La FER-Vs vous propose également des solutions complètes et compétitives en matière d'assurance-accidents et perte de gain maladie.

Si vous souhaitez plus d'informations sur les prestations ou sur d'autres services de nos Institutions, cochez les cases correspondantes en page 11.

## 5. Soumettre votre dossier

Nous allons traiter votre demande à sa réception en nous assurant de la conformité des informations renseignées et documents joints. Vous serez contacté soit par courrier, soit par e-mail pour confirmer votre adhésion ou pour des compléments d'informations.

La demande d'adhésion, dûment complétée et signée, doit être retournée à l'adresse suivante:

#### FER Valais

Service des affiliations

Place de la Gare 2

Case postale 152

1951 Sion

E. [institutions@fer-valais.ch](mailto:institutions@fer-valais.ch)

T. 027 327 20 90

I. [www.fer-valais.ch](http://www.fer-valais.ch)

Nous restons naturellement à votre disposition pour toute précision et vous présentons nos cordiaux messages.

# Devenir membre de l'une de nos associations patronales

Je demande mon adhésion en qualité de membre de:

La Fédération des Entreprises Romandes (FER-Vs)



Fédération des  
Entreprises  
Romandes  
**Valais**

Cotisation annuelle:

- CHF 120.- de 0 à 10 salariés
- CHF 240.- jusqu'à 20 salariés
- CHF 360.- jusqu'à 30 salariés
- CHF 480.- jusqu'à 40 salariés
- Puis par tranche de CHF 110.- par 10 salariés supplémentaires

L'Union Commerciale Valaisanne (UCOVA)



Cotisation annuelle: 0.2% de la masse salariale\*  
\*au minimum CHF 100.-

Ingénieurs Architectes Valais (IAVS)

**IAVS**

Ingénieurs  
Architectes  
Valais  
Ingenieure  
Architekren  
Wallis

Voir également au verso

L'adhésion en qualité de membre d'une association patronale permet de bénéficier des avantages de ladite association ainsi que des prestations de la FER-Vs et des Institutions sociales.

## La raison sociale de votre entreprise

De quelle manière est référencée votre entreprise au Registre du commerce et comment pouvons-nous communiquer avec le siège de votre entreprise?

Nom, Prénom et/ou Raison sociale

Secteur d'activité

Rue, N°/Case postale

NPA/Ville

Téléphone professionnel

Téléphone mobile

E-mail

## Gestion des accès électroniques

Le gestionnaire des accès ou le requérant est la personne responsable des accès aux e-services en premier lieu. Il constitue le premier utilisateur qui pourra ensuite déléguer de manière simple et sécurisée les accès à d'autres collaborateurs.

À l'issue de votre adhésion, votre accès aux e-services sera créé et vous serez invité à configurer votre compte grâce à cet e-mail en guise d'identifiant.

Nom, Prénom

Fonction

Téléphone direct

E-mail

## Signature(s) autorisée(s) et timbre de l'entreprise

Par sa signature, l'entreprise ou la personne de condition indépendante s'engage à verser le montant de la cotisation annuelle et à respecter les obligations statutaires des associations patronales.

Nom, Prénom du signataire autorisé

Nom, Prénom du signataire autorisé

Fonction

Fonction

Mandataire

Mandataire

Date

Date

Signature

Signature

## Informations relatives au porteur de titre

Renseignez sur les informations ci-dessous.

_____ Nom, Prénom	_____ Titre / Formation
_____ Date d'obtention du titre	_____ Pourcentage d'activité dans le bureau
_____ Droit de signature	_____ Nombre de collaborateurs employés dans l'entreprise
_____ Adresse privée (Rue, N°) / Case postale	_____ NPA / Ville
_____ Téléphone mobile	_____ E-mail

## Affiliation pour le décompte des prestations sociales et employés

Conformément à l'art. 3 des Statuts de l'IAVS et à loi sur l'AVS, l'adhésion à Ingénieurs Architectes Valais implique, en règle générale, l'affiliation à la Caisse interprofessionnelles AVS de la Fédération des Entreprises Romandes (FER Valais 106.7).

## Cotisation annuelle

Selon barème dégressif en fonction de la masse salariale (min. CHF 270.– / max. CHF 950.–)

Masse salariale en CHF				Taux / min. / max. (par année civile)
0.00	à	99'999.99	=	CHF 270.–
100'000.00	à	149'999.99	=	0.263 % au min. CHF 270.–
150'000.00	à	199'999.99	=	0.216 %
200'000.00	à	249'999.99	=	0.187 %
250'000.00	à	299'999.99	=	0.167 %
300'000.00	à	399'999.99	=	0.141 %
400'000.00	à	499'999.99	=	0.124 %
500'000.00	à	599'999.99	=	0.111 %
600'000.00	à	699'999.99	=	0.102 %
700'000.00	à	899'999.99	=	0.087 %
900'000.00	à	1'099'999.99	=	0.077 %
1'100'000.00	à	1'299'999.99	=	0.068 %
1'300'000.00	à	1'499'999.99	=	0.062 %
1'500'000.00	à	...	=	0.062 % au max. CHF 950.–

## Annexes à joindre

- Copie du diplôme du porteur de titre
- Extrait du Registre du commerce du canton du Valais

\_\_\_\_\_  
Date

Signature

# Assurance 1<sup>er</sup> pilier obligatoire (Caisse AVS)

Conformément à la loi sur l'AVS, l'adhésion à l'une de nos associations patronales implique, en règle générale, l'affiliation à la Caisse AVS FER Valais 106.7 pour les prestations suivantes:

- Assurance-vieillesse et survivants (AVS), Assurance invalidité (AI), Allocations pour perte de gain (APG), Assurance chômage (AC).
- Allocations familiales (AF), soit auprès de la CACI (commerçants), CAFIA (architectes, ingénieurs, bureaux techniques), CAFER (autres professions) ou FER CIAF (personnel occupé hors du canton du Valais).

## 1<sup>er</sup> Pilier | FER Valais 106.7

**E.** institutions@fer-valais.ch

**T.** 027 327 20 90

**I.** www.fer-valais.ch



Caisse interprofessionnelle AVS de la  
Fédération des Entreprises Romandes  
**FER VALAIS 106.7**

Caisse d'allocations familiales  
Familienzulagenkassen  
**CACI - CAFIA - FER CIAF - CAFER**

Caisse de Prévoyance Professionnelle  
Berufliche Vorsorgekasse  
**CAPUVA**

Collective/Kollektive **FER-Vs**

Place de la Gare 2  
Case postale / Postfach 152  
1951 Sion - Sitten

## L'affiliation de votre entreprise

Afin de faire le lien avec le Registre du commerce, la FER Valais 106.7 doit récupérer les informations relatives à votre entreprise auprès de celui-ci.

Nom, Prénom et/ou Raison sociale

Date d'inscription au Registre du commerce (JJ/MM/AAAA)

Canton

Numéro IDE

## Adresse de l'exploitation

Renseignez ici les informations de l'exploitation.

Nom, Prénom et/ou Raison sociale

Rue, N°/Case postale

NPA/Ville

E-mail

Téléphone

## Adresse de la succursale (si existante)

Renseignez ici les informations de la succursale.

Rue, N°/Case postale

Nombre de personnes employées dans la succursale

NPA/Ville

Téléphone

**La société occupe-t-elle du personnel en dehors du canton du Valais? Si oui, merci de préciser dans quel(s) canton(s)**

Oui  Non

Canton(s)

## Adresse bancaire ou postale de l'exploitation

Renseignez ici les informations liées aux coordonnées bancaires.

Titulaire du compte

Nom de la banque

IBAN

Localité de la banque

# Assurance 1<sup>er</sup> pilier obligatoire (Caisse AVS)

## Autres informations

Si vous êtes déjà inscrit auprès d'une autre Caisse AVS, un(e) conseiller(ère) prendra contact avec vous et vous accompagnera dans la démarche de transfert de Caisse.

Êtes-vous actuellement inscrit ou en cours d'inscription auprès d'une Caisse de compensation AVS? Si oui, merci de préciser laquelle

Oui  Non

Auprès d'une Caisse d'allocations familiales? Si oui, merci de préciser laquelle

Oui  Non

Nom de la Caisse

Nom de la Caisse

## Données relatives au personnel

Occupez-vous du personnel?  Oui  Non

Nombre de personnes employées

Depuis le (JJ/MM/AAAA)

### Estimation des salaires annuels versés au personnel au titre de l'AVS/AI/APG/AF

Cette estimation servira au calcul de vos acomptes de cotisations paritaires.

Du \_\_\_\_\_ Au \_\_\_\_\_  
Masse salariale pour la période du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA

\_\_\_\_\_   
Masse salariale estimée pour cette période (en CHF)

## Personne de condition indépendante\*

Renseignez ici vos informations personnelles

### Informations générales

Nom, Prénom

Adresse privée (Rue, N°)/Case postale

Date de naissance (JJ/MM/AAAA)

NPA/Ville

N° de sécurité sociale suisse (N° AVS)

Nationalité

Etat civil

Permis de séjour (joindre une copie)

### Informations générales du conjoint ou de la conjointe

Nom, Prénom

N° de sécurité sociale suisse (N° AVS)

### Revenu de la personne indépendante

Début de l'activité (JJ/MM/AAAA)

Genre d'activité

Estimation du revenu net annuel (bénéfice de l'exercice)

Capital net investi

Occupez-vous du personnel de maison?  
Si oui, auprès de quelle Caisse AVS ce personnel est-il déclaré?

Oui  Non

Avez-vous un revenu agricole accessoire?  
Si oui, auprès de quelle Caisse AVS ce revenu est-il déclaré?

Oui  Non

\* Afin de définir la situation en matière de droit des assurances sociales des personnes exerçant une activité lucrative, un questionnaire complémentaire vous sera transmis. Il en va de même pour les associés d'une Société en nom collectif ou d'une Société simple.

Date

Signature

# Assurance 2<sup>e</sup> pilier (Caisse de prévoyance professionnelle)

## 2<sup>e</sup> Pilier | CAPUVA

E. institutions@fer-valais.ch  
T. 027 327 20 90  
I. www.fer-valais.ch

La CAPUVA propose un modèle de prévoyance sans but lucratif, solidaire et responsable. Elle offre des plans modulables, des primes compétitives et stables.

**Couverture 2<sup>e</sup> pilier obligatoire pour les salariés (LPP) et facultative pour les indépendants**

- Je souhaite conclure une couverture d'assurance 2<sup>e</sup> pilier pour mon personnel
- Je souhaite conclure une couverture d'assurance 2<sup>e</sup> pilier facultative en tant que personne de condition indépendante

## CONVENTION D'AFFILIATION

Nom, Prénom et/ou Raison sociale

Rue, N°/Case postale

NPA/Ville

Téléphone

E-mail

Personne(s) de contact

## PLANS DE PRÉVOYANCE ET CONDITIONS – CHOISISSEZ L'OPTION **A** OU **B** CI-DESSOUS

	Plans existants	Descriptif
<b>Catégorie de personnel:</b> - collaborateurs - cadres - direction - etc.	Plan 1 – minimum LPP  Plan 2 – LPP déplaçonnée  Plan 3 – prévoyance élargie	selon les dispositions de la LPP  le salaire déterminant est limité à six fois le montant de la rente simple maximale de l'AVS  basé sur un taux de cotisation uniforme qui s'applique également aux assurés de moins de 25 ans; le salaire assuré est égal au salaire annuel déterminant AVS, limité à dix fois le montant de la rente simple maximale de l'AVS

### **A** L'EMPLOYEUR SOUHAITE UN PLAN UNIQUE POUR TOUS LES SALARIÉS

Tout le personnel assuré à la CAPUVA	Plan sélectionné: _____
--------------------------------------	-------------------------

### **B** L'EMPLOYEUR SOUHAITE CRÉER DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE PERSONNEL

Catégorie: _____	Plan sélectionné: _____
Catégorie: _____	Plan sélectionné: _____
Catégorie: _____	Plan sélectionné: _____

# Assurance 2<sup>e</sup> pilier (Caisse de prévoyance professionnelle)

L'employeur susmentionné demande son affiliation dès le: \_\_\_\_\_

(Ce contrat entre en vigueur dès confirmation de l'Institution de prévoyance CAPUVA)

## PERSONNEL AFFILIÉ AUPRÈS D'UNE AUTRE INSTITUTION DE PRÉVOYANCE

Une catégorie de personnel est-elle affiliée auprès d'une autre Institution de prévoyance?

Si oui, quelle catégorie?: \_\_\_\_\_

Auprès de quelle Institution?: \_\_\_\_\_

**L'employeur et l'assuré doivent remplir et signer le formulaire « Annonce de personnel et d'événements » pour chaque collaboratrice et collaborateur.**

Ce ou ces documents, disponibles sur notre site internet, font partie intégrante de la convention d'affiliation.

L'employeur déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions réglementaires de la Caisse. Les dispositions étendues par des conventions collectives de travail ne sont pas assurées auprès de la CAPUVA.

D'entente avec son personnel, il demande son affiliation à la CAPUVA en application de l'article 4 du règlement de la Caisse. Sous réserve des cas mentionnés sur le document « Annonce de personnel et d'événements », l'employeur atteste, pour les personnes annoncées, leur pleine capacité de travail et l'absence de mesure de réinsertion entre le jour (inclus) de la date d'effet de la convention jusqu'à celui (inclus) de la date de la signature.

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans au moins. Elle se renouvelle tacitement d'année en année si elle n'est pas résiliée moyennant un préavis écrit, reçu six mois avant l'expiration pour la fin d'une année civile. L'article 5 in fine du règlement est réservé.

Par sa signature, l'employeur atteste avoir autorité pour signer et certifie que les informations contenues dans la présente convention d'affiliation sont exactes et complètes. Il confirme en outre son engagement à remplir en tout temps son obligation d'information au sens de l'article 11 du règlement. La Caisse réserve tous ses droits en cas de non-respect de ladite obligation.

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Signature

## 2<sup>e</sup> Pilier | CIEPP

[www.ciepp.ch](http://www.ciepp.ch)

**Couverture 2<sup>e</sup> pilier  
obligatoire pour  
les salariés (LPP)**

La Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle (CIEPP) dispose de plusieurs plans de prévoyance sûrs et dynamiques, calqués sur les besoins individuels de chacun.

Si vous souhaitez d'autres solutions de prévoyance dans le cadre du 2<sup>e</sup> pilier, nous restons votre interlocuteur privilégié afin de vous renseigner sur les plans de prévoyance et de vous aménager un plan approprié.

Je souhaite recevoir de la documentation



**CIEPP**  
Caisse Inter-Entreprises  
de Prévoyance Professionnelle

# Assurances de personnes

## Couverture assurance accident LAA



L'assurance accident est obligatoire pour les salariés. La LAA couvre les prestations pour les soins médicaux ainsi que les conséquences économiques découlant des accidents professionnels et non professionnels, des maladies professionnelles et des lésions corporelles assimilées à un accident. Au niveau de la perte de revenu, l'assurance accident couvre 80% du salaire dès le troisième jour d'incapacité de travail qui suit l'accident, pour un salaire maximal assuré.

Les propositions d'assurance accidents peuvent être émises par le biais de l'AXA et du Groupe Mutuel pour les entreprises non soumises obligatoirement à la SUVA.

- Je souhaite recevoir une offre pour le personnel (AXA)
- Je souhaite recevoir une offre pour le personnel (Groupe Mutuel)



## Couverture assurance accident complémentaire LAAC

L'assurance accident complémentaire permet la prise en charge des frais de guérison en division semi-privée, la prise en compte du salaire excédentaire non assuré à titre obligatoire par la LAA, le versement de capitaux en cas d'invalidité et de décès, etc. Cette assurance est destinée aux salariés soumis à l'assurance accident ainsi qu'aux indépendants qui ont souscrit une assurance facultative LAA.

- Je souhaite recevoir de la documentation LAAC pour le personnel (AXA)
- Je souhaite recevoir une offre LAAC pour le personnel (Groupe Mutuel)

## Couverture indemnité journalière en cas de maladie et accidents



### Pour les collaborateurs ou collaboratrices

La couverture indemnité journalière en cas de maladie, également appelée assurance perte de gain en cas de maladie, garantit le revenu, même en cas d'incapacité de travail de longue durée. Différentes couvertures à choix sont possibles, de 80% à 100% du salaire, avec des délais d'attente compris entre 2 et 120 jours.

- Je souhaite recevoir une offre pour le personnel

### Pour une personne de condition indépendante

Une personne de condition indépendante peut également souscrire une couverture indemnité journalière en cas de maladie et/ou accidents, celle-ci n'étant pas obligatoirement assurée en matière d'assurance accidents.

- Je souhaite recevoir une offre en tant que personne de condition indépendante

## Couvertures d'assurances complémentaires

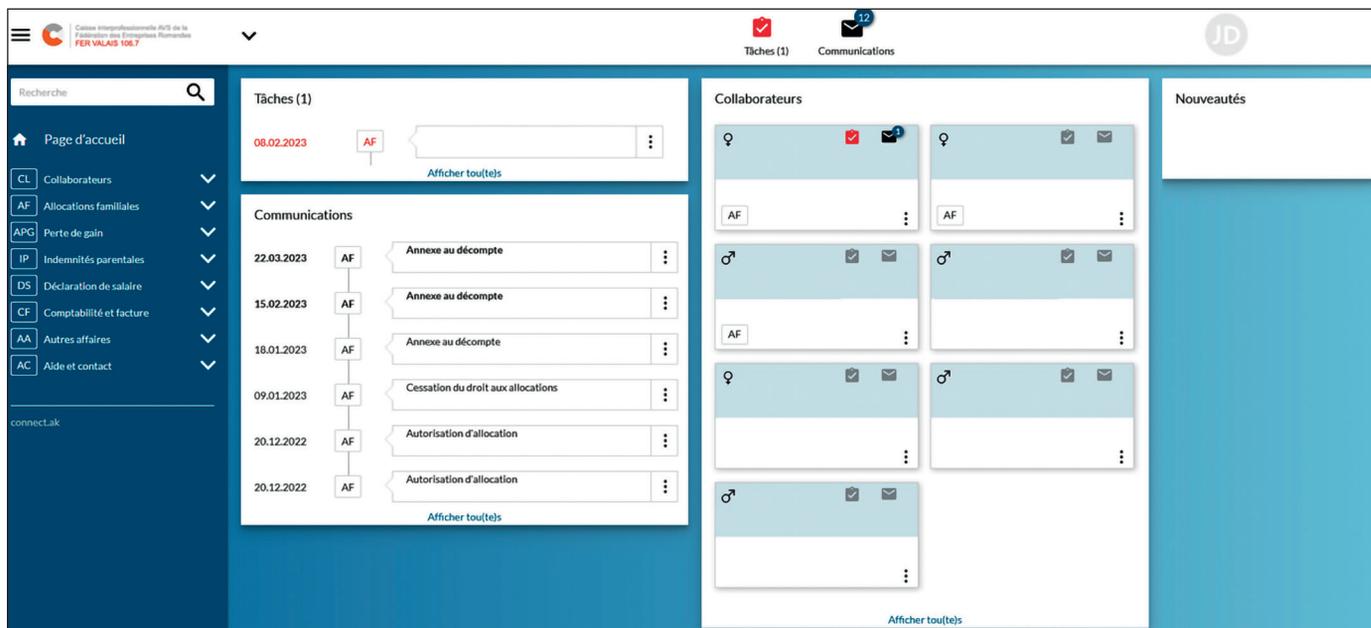
En plus de l'indemnité journalière en cas de maladie, nous pouvons vous offrir des prestations complémentaires pour une couverture optimale lors d'événements comme :

- La maternité
- La paternité

# e-services via notre plateforme connect.fer

## Informations générales

**connect.fer** est la plateforme Internet innovante et gratuite pour nos membres (entreprises et indépendants). Avec connect.fer vous faites des économies de temps et d'argent car connect.fer vous soutient dans l'exécution de vos tâches.



### SIMPLE

Focalisation sur les collaborateurs  
Exécution sans papier



### PRATIQUE

Login de fiduciaire  
Procédures de login multiples



### EFFICACE

Compatible avec votre mobile  
Certifié Swissdec

Vous trouverez diverses informations utiles relatives à ce portail sur notre site internet (notice d'information, vidéo explicative, conditions d'utilisations ainsi que procédure de connexion OTP).

**Simplifiez-vous la vie avec connect.fer!**  
Découvrez nos actualités sur [www.fer-valais.ch](http://www.fer-valais.ch)